

Bilan actif

Actif			Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	59 133	59 133		4 012
		Fonds commercial (1)	304 898		304 898	304 898
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	364 031	59 133	304 898	308 910
	Immobilisations corporelles	Terrains	28 106	2 884	25 221	26 640
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels	92 395	65 055	27 339	102 745
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL	120 501	67 940	52 561	129 386	
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	223 790	223 631	159	221 012
		Créances rattachées à des participations	23 050	23 050		
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	340 805		340 805	211 805
		TOTAL	587 646	246 681	340 964	432 817
Total de l'actif immobilisé			1 072 178	373 755	698 423	871 114
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes					42 192
	Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés	6 010 010	439 786	5 570 223	4 997 816
		Autres créances	1 874 267	112 160	1 762 106	1 217 946
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	7 884 277	551 947	7 332 329	6 215 762	
Divers	Valeurs mobilières de placement	1 738		1 738	1 738	
	(dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	272 420		272 420	666 523	
TOTAL	274 159		274 159	668 261		
Charges constatées d'avance			224 553		224 553	255 079
Total de l'actif circulant			8 382 990	551 947	7 831 042	7 181 296
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			9 455 169	925 702	8 529 466	8 052 411
Renvois :						234 855
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété			Immobilisations	Stocks	Créances clients	

Bilan passif

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Capitaux propres	Capital (dont versé : 132 607)	132 607	132 607
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	97 394	97 394
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	13 000	13 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	109 895	109 895
	Report à nouveau	-2 951 496	-1 162 328
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-749 887	-1 789 167
	Situation nette avant répartition	-3 348 486	-2 598 598
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		-3 348 486	-2 598 598
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Provisions pour risques	259 000	125 000
	Provisions pour charges		
Total		259 000	125 000
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	200 000	200 000
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 092 103	3 866 821
	Emprunts et dettes financières divers (3)	265 156	
	Total	3 557 259	4 066 821
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 494 907	3 356 340
	Dettes fiscales et sociales	2 714 585	1 623 968
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	Autres dettes	1 976	493 303
	Instruments de trésorerie		
Total		7 211 469	5 473 612
Produits constatés d'avance		850 224	985 574
Total des dettes et des produits constatés d'avance		11 618 952	10 526 009
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		8 529 466	8 052 411
Crédit-bail immobilier	Crédit-bail immobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	3 485 338	
	à moins d'un an	8 133 614	10 526 009
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	70 237	729 084
(3) dont emprunts participatifs			

CP

Annexe aux comptes annuels

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Méthodes d'évaluation

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont comptabilisés en charges, ce qui constitue la méthode de référence.

Frais de développement

L'activation des frais de développement est la méthode de référence, s'ils remplissent les critères de définition et de comptabilisation des immobilisations incorporelles générées en interne.

Toutefois, la société a opté pour la comptabilisation en charges de ses frais de développement.

Annexe aux comptes annuels

Fonds commercial

Sont comptabilisés dans cette rubrique les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de la société.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Durées d'amortissement

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les modalités d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Installations générales	Linéaire	8 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériels informatiques	Linéaire	3 ans

Le cas échéant, les amortissements complémentaires résultant de l'application de dispositions fiscales sont traités comme des amortissements dérogatoires, qui sont comptabilisés en « Provisions réglementées ».

2. Immobilisations financières

Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation et les autres titres immobilisés font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité apparaît inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité est appréciée en utilisant plusieurs critères et notamment les capitaux propres, des multiples d'excédent brut d'exploitation, les perspectives de développement et de rentabilité.

Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale et sont éventuellement dépréciées, en lien avec l'analyse réalisée sur les titres de participation, pour tenir compte des risques de non-recouvrement auxquels elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale.

Annexe aux comptes annuels

3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, les créances sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice,
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Les disponibilités en caisse ou en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

5. Ecarts de conversion sur créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours de change à la clôture.

Les écarts de change résultant de cette actualisation sont enregistrés dans un compte d'écart de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour perte de change s'il n'existe pas d'instrument de couverture couvrant les pertes latentes.

6. Provisions

Les provisions nées ou encore existantes à la clôture de l'exercice sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'elles généreront une sortie de ressources sans contrepartie et si elles peuvent fait l'objet d'une estimation fiable.

7. Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée dans les comptes, les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis conformément à la mise à jour de la recommandation de l'ANC intervenue en novembre 2021, après le cas échéant déduction des montants couverts par une assurance spécifique.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 67 ans
- hypothèse de départ : départ volontaire
- taux de charges sociales : 40%
- augmentation des salaires : 1%
- taux d'actualisation : 3.35%

Annexe aux comptes annuels

- table de mortalité : INSEE 2024

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Actif immobilisé

1. État de l'actif immobilisé (brut)

		Début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	491 080	-	127 048	364 032
Immobilisations corporelles					
Terrains		-	-	-	-
Construction sur sol propre		-	-	-	-
Construction sur sol d'autrui		-	-	-	-
Install. générales, agencements et aménag. des constructions		683 503	28 106	683 503	28 106
Install. techniques, matériel et outillage industriels		10 398	-	10 398	-
Install. générales, agencements, aménagements divers		-	-	-	-
Matériel de transport		2 570	-	-	2 570
Matériel de bureau et mobilier informatique		380 797	1 504	292 476	89 825
Emballages récupérables et divers		-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
Avances et acomptes		-	-	-	-
	TOTAL III	1 077 268	29 610	986 377	120 501
Immobilisations financières					
Participations évaluées par équivalence		-	-	-	-
Autres participations		246 840	-	-	246 840
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières		211 806	129 000	-	340 806
	TOTAL IV	458 646	129 000	-	587 646
TOTAL GÉNÉRAL	(I+II+III+IV)	2 026 994	158 610	1 113 425	1 072 179



Annexe aux comptes annuels

Détail des augmentations et diminutions par nature

	◀ Augmentations		Diminutions ▶	
	Réévaluations libres	Acqu., apports, créations, poste à poste	De poste à poste	Cessions, mises hors service
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Autres immobilisations Incorporelles	-	-	-	127 048
Immobilisations corporelles	-	29 610	-	986 377
Immobilisations financières	-	129 000	-	-
TOTAL	-	158 610	-	1 113 425

2. Amortissements de l'actif immobilisé

		Début de l'exercice	Augment. (dotations)	Diminut. (sorties et reprises)	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	182 169	4 013	127 048	59 134
Immobilisations corporelles					
Terrains		-	-	-	-
Sur sol propre		-	-	-	-
Sur sol d'autrui		-	-	-	-
Installations générales, agenc. et aménag. des constructions		656 862	29 525	683 503	2 885
Installations techniques, matériel et outillage industriels		10 398	-	10 398	-
Install. générales, agencements, aménagements divers		-	-	-	-
Matériel de transport		2 570	-	-	2 570
Matériel de bureau et informatique, mobilier		278 052	38 718	254 284	62 485
Emballages récupérables et divers		-	-	-	-
	TOTAL III	947 882	68 243	948 185	67 940
TOTAL GÉNÉRAL	(I+II+III)	1 130 051	72 256	1 075 233	127 074

Annexe aux comptes annuels

3. Dépréciations de l'actif immobilisé

	Début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Titres de participation	2 778	220 853	-	223 631
Autres immobilisations financières	23 050	-	-	23 050
TOTAL	25 828	220 853	-	246 681

4. Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amort.	Dépré.	Amort.	Dépré.	
Immobilisations incorporelles	182 169	4 013	-	127 048	-	59 134
Immobilisations corporelles	947 882	68 243	-	948 185	-	67 940
Immobilisations financières	25 828		220 853		-	246 681
TOTAL	1 104 223	72 256	220 853	1 075 233	-	127 074

5. Informations relatives aux filiales et participations

A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % du capital détenu)	Capital	Quote-part détenue (%)	Valeur brute des titres	Chiffre d'affaires	Prêts et avances
	Autres capitaux propres	Dividendes encaissés	Valeur nette des titres	Résultat net	Cautions
1 2PMI	10 000	100			
2					
3					
4					

2PORTZAMPARC
Société par actions simplifiée au capital de 132 607 euros
Siège social : 31 Cité d'Antin 75009 PARIS
400 478 830 RCS PARIS

**ACTE SOUS SIGNATURE PRIVEE EN DATE DU 27 MAI 2025 CONSTATANT LE CONSENTEMENT DE
TOUS LES ASSOCIES CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DES EXERCICES
CLOS LES 31 DECEMBRE 2022, 31 DECEMBRE 2023 ET 31 DECEMBRE 2024**

EXTRAIT

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai, M. Christian de Portzamparc, Mme Elizabeth de Portzamparc et M. Thierry Damez-Fontaine, associés de la société 2PORTZAMPARC (la « **Société** ») dont ils détiennent ensemble la totalité du capital social, ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes, sur proposition du Président agissant conformément à l'article 20 des statuts.

[...]

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

[...]

DEUXIEME DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

La collectivité des associés décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022, d'un montant de 514 338 €, au compte de report à nouveau.

Conformément à la loi, la collectivité des associés constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

[...]

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

[...]

SIXIEME DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

La collectivité des associés décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023, d'un montant de 1 789 167 €, au compte de report à nouveau.

Conformément à la loi, la collectivité des associés constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

[...]

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

[...]

DIXIEME DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

La collectivité des associés décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024, d'un montant de 749 887 €, au compte de report à nouveau.

Conformément à la loi, la collectivité des associés constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

[...]

Pour extrait certifié conforme

Le Président
M. Christian de Portzamparc



2PORTZAMPARC

Société par actions simplifiée au capital de 132 607 euros
Siège social : 31 Cité d'Antin 75009 PARIS
400 478 830 RCS PARIS

**ACTE SOUS SIGNATURE PRIVEE EN DATE DU 27 MAI 2025 CONSTATANT LE CONSENTEMENT DE
TOUS LES ASSOCIES CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DES EXERCICES
CLOS LES 31 DECEMBRE 2022, 31 DECEMBRE 2023 ET 31 DECEMBRE 2024**

EXTRAIT

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai, M. Christian de Portzamparc, Mme Elizabeth de Portzamparc et M. Thierry Damez-Fontaine, associés de la société 2PORTZAMPARC (la « **Société** ») dont ils détiennent ensemble la totalité du capital social, ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes, sur proposition du Président agissant conformément à l'article 20 des statuts.

[...]

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

[...]

DEUXIEME DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

La collectivité des associés décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022, d'un montant de 514 338 €, au compte de report à nouveau.

Conformément à la loi, la collectivité des associés constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

[...]

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

[...]

SIXIEME DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

La collectivité des associés décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023, d'un montant de 1 789 167 €, au compte de report à nouveau.

Conformément à la loi, la collectivité des associés constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

[...]

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

[...]

DIXIEME DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

La collectivité des associés décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024, d'un montant de 749 887 €, au compte de report à nouveau.

Conformément à la loi, la collectivité des associés constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

[...]

Pour extrait certifié conforme

Le Président
M. Christian de Portzamparc

